

que nous avons deux ou trois chefs. Nous n'avons qu'un chef. J'estime toutefois que le régime parlementaire britannique exige ou peu s'en faut que le chef d'un parti politique qui constitue l'opposition officielle de Sa Majesté, devrait occuper un siège au Parlement. Je ne désire certes pas laisser entendre à l'honorable député que nous souhaitons son départ du poste qu'il remplit actuellement, mais j'espère, dans l'intérêt même de la coutume parlementaire, que le chef désigné de l'opposition cherchera sous peu à se faire élire à la Chambre.

Puisqu'il est question de changements, il convient peut-être de mentionner celui qui est survenu dans l'appellation du parti politique d'en face. J'ai assisté, dans ma longue carrière parlementaire, à six changements du genre dans l'appellation du même groupe. L'incident a évidemment dégénéré en coutume, et c'est tout ce que j'en dirai pour l'instant.

Monsieur l'Orateur, je désire maintenant faire une brève allusion à l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson), qui remplit les fonctions de chef de l'opposition à la Chambre des communes depuis les premiers jours du printemps de 1940. Je sais qu'en acceptant la responsabilité de ce poste, M. Hanson n'a fait qu'obéir aux dictées supérieures de l'accomplissement de son devoir d'homme public. Il m'a avoué à l'époque, et ses amis intimes me l'ont également répété, que son état de santé laissait quelque peu à désirer et qu'il lui faudrait se surveiller de près s'il voulait prolonger quelque temps sa carrière publique. Je sais également qu'après environ un an au poste de chef de l'opposition, mon honorable ami désirait se démettre de ses fonctions, qui lui paraissaient trop lourdes; maintenant, en cette troisième année, il a décidé qu'il est de toute importance qu'on accepte sa démission.

Je connais, je le répète, la responsabilité et les ennuis de chef de l'opposition aussi bien que ceux de chef du gouvernement. Je dois avouer franchement que j'ai été étonné du succès continu de l'honorable député pendant les trois années qu'il a occupé son poste en cette enceinte, car je sais la fatigue qu'il a dû supporter pendant toute cette période. La diversité d'opinions politiques des membres de cette Chambre, il me semble, n'a pu empêcher chacun de nous d'éprouver la plus grande admiration pour l'honorable chef de l'opposition qui a si bien accompli les devoirs de sa charge. Il nous a donné un bel exemple de fidélité à notre mandat et d'une énergie qui a persévéré de jour en jour, de mois en mois et d'année en année. Sa conduite a été admirable si nous tenons compte de toutes les circonstances et je suis heureux de lui

rendre cet hommage en ce moment. Mes collègues et moi-même nous nous sommes souvent demandé comment il réussissait à être toujours si ponctuel et si assidu aux séances, tant de l'après-midi que du soir. Il n'était presque jamais absent. Je ne crois pas qu'au cours des trois dernières années un seul autre membre de la Chambre des communes ait été aussi assidu que l'ancien chef de l'opposition.

Je puis aussi lui dire que la Chambre et la population lui doivent également de la reconnaissance pour la part qu'il a prise à cette époque aux discussions et à l'exécution des travaux parlementaires. Il a apporté à l'accomplissement de ses fonctions de chef de l'opposition une expérience égale à celle de la plupart des honorables députés qui siègent de son côté. Il avait non seulement une vaste connaissance des affaires et du droit, mais aussi de la procédure parlementaire vu qu'il était membre du Parlement depuis longtemps. L'honorable député siégeait à la Chambre depuis environ quatorze ans, lorsqu'il est devenu chef de l'opposition, et depuis il a ajouté trois ans à sa carrière parlementaire. Il avait été ministre. Comme nous le savons tous, grande est son érudition dans le domaine gouvernemental et il est bien renseigné sur les questions d'actualité et il a participé de façon notoire aux travaux de la Chambre. Permettez-moi de le remercier chaleureusement de la collaboration qu'il m'a accordée, à moi et à mes collègues, dans l'accomplissement des travaux de la Chambre, en cette période de guerre. Aucune époque de l'histoire n'est comparable à la présente, à aucune époque, n'ont surgi autant de problèmes de la nature la plus grave, et il serait impossible d'exécuter les travaux de la Chambre sans l'existence d'un réel esprit de collaboration entre le Gouvernement, l'opposition et les autres députés. Sans trouver à redire à beaucoup de critiques, je dirai en toute franchise que la critique à laquelle le Gouvernement a été en butte hors du Parlement, où les gens sont moins bien renseignés sur les questions actuelles que la plupart des honorables députés, a été bien plus acerbe que la critique, venant des honorables députés, abstraction faite de leur parti, en ce qui regarde l'administration de la chose publique, au cours de ces trois années de guerre. J'attribue ce fait au sentiment de responsabilité réelle dont était imbu mon honorable ami, et qu'ont partagé d'autres honorables députés.

J'espère qu'en quittant le poste qu'il a détenu avec tant de distinction, mon honorable ami trouvera, soulagé qu'il est des lourds fardeaux inhérents à cette fonction, l'occasion de recouvrer complètement la santé et que de nombreuses années lui seront réservées pour

[Le très hon. Mackenzie King.]